



Amiante vice caché

Par Fibrindacier9586

Bonjour nous avons acheté une maison en mars 2022 et en voulant refaire le papier peint mon mari qui travaillait dans le bâtiment a trouvé un peu partout dans la maison et dans le garage et l'atelier des plaques d'amiante alors qu'il y avait que deux jardinières de signalées dans les diagnostics nous avons refait faire les diagnostics et le technicien a trouvé également de la peinture au plomb dans toutes les persiennes

Le commissariat a refusé de prendre notre plainte ils s'occupent que du pénal en fait à Vierzon ils se connaissent tous
Quel recours pouvons-nous avoir

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a rien de pénal, donc une plainte est inutile.

Qu'"ils se connaissent tous" ne change rien.

Les diagnostics ne sont jamais destructifs (= on n'examine pas les endroits inaccessibles).

Mais si vous avez des preuves que le vendeur a sciemment caché l'amiante et le plomb... consultez un avocat pour un éventuel recours contre le vendeur pour dol.

Par Fibrindacier9586

Nous avons refait faire les diagnostics qui confirment qu'il y'a de l'amiante un peu partout dans la maison dans l'atelier et dans le garage le technicien a également trouvé de la peinture au plomb dans les persiennes qui n'était pas mentionné dans les diagnostics

Par yapasdequoi

Certes. Mais ceci ne prouve pas la faute du vendeur. Il pouvait ignorer ces éléments.

Consultez un avocat.

De toute façon vous n'obtiendrez rien sans les services d'un avocat.

Ne serait ce que pour commencer par demander une indemnisation au vendeur pour les erreurs de diagnostics. Il se retournera éventuellement contre ses diagnostiqueurs.

NB : Relisez l'acte de vente. Le vendeur n'est pas responsable des vices cachés. Il peut être mis en cause pour DOL et seulement si vous avez la preuve qu'il a sciemment caché ces éléments qu'il connaissait. Le plus difficile c'est de trouver cette preuve.

Par Fibrindacier9586

Merci